



Le voisin et son mur qui me domine:.....

Par **teys**, le **25/04/2011** à **08:46**

Bonjour,

de par les avocats bénévoles, j'aimerais savoir quels sont mes droits face à mon voisin qui m'impose un mur de soutènement de plus de 3 M de haut, il me l'a demandé, sur le coup j'ai dit oui, croyant qu'il resterait reconnaissant et correcte envers moi. je n'ai rien signé.

Il n'a ni peint, ni crépis. ce mur n'est pas esthétique et offre devant mes yeux un "dègeulis" de ciment et de moëlons fendu, à certains endroits.

il a surhaussé, avec des canisses plastifiées. cela est minable!

que puis-je exiger envers ce voisin?

il a déclaré ce mur en mairie, il est dit-il dans ses droits.

Par **mimi493**, le **25/04/2011** à **12:37**

Allez vérifier en mairie

Par **teys**, le **26/04/2011** à **08:13**

c'est fait la mairie me dit que le voisin direct n'a rien demandé, mais que si son mur ne dépasse pas deux mètres, il a le droit

Par **mimi493**, le **26/04/2011** à **17:49**

Donc vous avez votre réponse

Par **teys**, le **27/04/2011** à **08:31**

que me conseillez vous:

je voudrai demander au voisin de crépir ou peindre son mur qu'il m'impose et qui est vraiment mal construit

.
comment puis-je le lui demander sans le froisser?

y a t'il une loi qui exige le crépis ou, la peinture?

est-ce que je peu éventuellement le faire moi-même?

merci de votre réponse urgente..